

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Presse : Emmanuel Obame Emame, un grand professionnel s'en est allé

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

C'EST ce samedi, au lendemain de l'exposition du corps à son domicile du PK 12, que l'ancien directeur de L'Union, Emmanuel Obame Emame, sera inhumé.

Décédé le 28 mars 2023, l'homme, après avoir été consul général du Gabon en France, avait pris la Direction de publication de notre journal en mai 1984. A une période de grand bouleversement médiatique avec " Les Dossiers de la RTG " où les journalistes tenaient la dragée haute aux membres du gouvernement sommés de s'expliquer en direct sur le plateau sur le fonctionnement de leurs départements. Le caractère acerbe des questions des journalistes avait déjà désarçonné plus d'un responsable gouvernemental, et c'est ce qui faisait tout le charme de ce concept.

À L'Union, à sa prise de fonction, l'homme, venant des arcanes diplomatiques, était quelque peu redouté par le desk qui craignait qu'il modifiât et la ligne éditorialiste et les méthodes de la maison. Heureusement qu'il n'en fut rien. Lors de la première réunion avec le personnel de la rédaction, l'on comprit qu'il en connaissait un bout du métier et qu'il voulait en préserver les fondamentaux dans l'exercice de la profession.

Tout en se félicitant de la jeunesse des rédacteurs et de la fraîcheur de leurs écrits, il n'avait eu de cesse de rappeler que le respect des règles déontologiques ne devait aucunement être sacrifié sur l'autel de l'accompagnement de l'action gouvernementale. Bien au contraire, celui-ci devait être un terreau pour l'affirmation de l'éthique professionnelle. Le traitement des " Dossiers de la RTG " avait ainsi conduit à la mise en place au sein de la rédaction de L'Union d'une organisation en vue de l'analyse du passage de chacun des membres du gouvernement.

S'il est vrai qu'il avait impulsé cette rigueur journalistique, il l'a par la suite affinée. Les journalistes s'en donnaient à cœur joie, prenant souvent des risques dans leurs écrits sous la couverture du directeur. Il en était conscient. Le relief pris par le journal dû aux différentes analyses, commentaires et points de vue avait de quoi le stimuler. Mais cela n'était pas forcément du goût de tout le monde. Les récriminations fusèrent réclamant la fin de cette plume déstabilisatrice. Téméraire, l'homme n'avait pas rompu outre mesure. Bien au contraire, protégeant son personnel, il prenait sur lui tous les coups qui venaient de toutes parts. Mais, finalement, ceux-ci auront raison de lui. Et c'est ainsi que l'homme ne fera pas une longue carrière à la tête de L'Union (14 mois).

Curieux destin d'Emmanuel Obame Emame qui précéda de quatre ans un autre... Obame Emame (Jean-Baptiste). Lequel connu à son tour (presque) le même sort. Par la suite, il fut affecté aux Publications Officielles comme directeur, avant de faire valoir ses droits à la retraite.



Photo: DR

Exposition de la dépouille au domicile familial, hier.

Une erreur s'est glissée dans l'Avis d'Appel d'Offres du FONDS AUTONOME NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER, publié le jeudi 26 avril 2023. L'identité du signataire était erronée. Il fallait lire **Patrice MEZUI** en lieu et place d'Emmanuel NGOUA EDANE. Nous présentons nos excuses pour le désagrément causé.



### FONDS AUTONOME NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER (FANER)

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

<b>Date de lancement</b>	:	27 Avril 2023
<b>Appel d'offres</b>	:	N°03/FANER/MATERIEL INFORMATIQUE/2023
<b>Nom du projet</b>	:	Acquisition de matériel informatique.
<b>Source de financement</b>	:	Ressources FANER

#### 1. OBJET

Le Fonds Autonome National d'Entretien Routier (FANER) lance un appel d'offres national pour l'acquisition de matériel informatique.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est en lot unique et comprend :

- 01 Serveur ;
- 19 ordinateurs fixes « all in one » ;
- 09 ordinateurs portables ;
- 05 imprimantes laser ;
- 14 imprimantes à jet d'encre ;
- 01 photocopieur A4/A3 y compris trieur ;
- 01 disque de sauvegarde de 5TB ;
- 29 antivirus.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières. Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse cidessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA ou cent mille (100 000) FCFA pour les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

#### FONDS AUTONOME NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER – FANER

Siège : Vallée Sainte-Marie Galerie «Les Jardins d'Ambre», Blvd Triomphal  
1er étage, BP 16 201 - TEL (+241)061002219 / 074736441  
Libreville - Gabon

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée cidessus au plus tard le 26 mai 2023 à 10 heures 30 mn et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant hors taxe de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours. Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 26 mai 2023 à 11 heures dans la salle de réunion du FANER.

Le Directeur Général  
du Fonds Autonome National d'Entretien  
Routier  
Patrice MEZUI

Le Directeur Général des Marchés  
Publics  
Eugène Pindjiri MINTSA  
OYAME